

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	41

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/76

L'An deux mille neuf et le mardi 13 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. BARATS Gérard (représentant CARRERE-GEE Louis)

Secrétaire de séance : M. BARATS Jean-Claude

VOTE : à l'unanimité

OBJET : ECONOMIE - Construction d'un atelier relais : Budget annexe - plan de financement – consultation maître d'œuvre

Monsieur le Président explique qu'il convient de créer un budget annexe dont le plan comptable est la M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, pour l'opération bâtiment atelier relais « Ste HYDROMETAL », d'arrêter le plan de financement et de choisir l'option TVA.

Il convient également de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE de créer un budget annexe en M4 pour l'opération bâtiment atelier relais « Sté HYDROMETAL »,

DECIDE d'assujettir ce budget à la TVA,

DECIDE d'arrêter le plan de financement comme suit :

Dépenses (montant HT)	550 000 €
Recettes Subvention du Conseil Général	82 500 €
Autofinancement (emprunt)	467 500 €

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Francis COUROUAU